



Erreur sur le plan d'une DP

Par siamoit

mes voisins ont cassé une partie de mur avant de faire leur surélévation. Cette partie d'après le plan ne devait pas être détruite. cette erreur a-t-elle une conséquence sur la validité de cette DP

Par Al Bundy

Bonjour,

L'autorisation délivrée et la mise en ?uvre des travaux sont deux réalités distinctes. L'irrégularité de l'une n'affecte pas l'autre d'illégalité.

Par yapasdequoi

Bonjour ? Merci ?

Le mur démoli vous appartenait ? Sinon quel est votre préjudice ?

La construction doit être conforme à la DP.

Une non-conformité ne modifie pas la validité de la DP mais peut être une infraction sanctionnée par la mairie.

Vous pouvez dénoncer le voisin à la mairie. Mais ceci ne vous donnera pas plus de droits, ni même d'en être informé.